



# Conditions de concurrence équitables

**Recommandation – Août 2018**



Le Conseil consultatif de l'aquaculture (CCA) remercie chaleureusement le soutien financier de l'UE.

# Index

<b>1</b>	<b>Contexte</b>	<b>3</b>
1.1	Orientations stratégiques pour le développement durable de l'aquaculture dans l'UE	3
1.2	Recommandations et objectifs soulignés	3
1.3	Avis et rapports supplémentaires sur l'aquaculture européenne	4
<b>2</b>	<b>Observations</b>	<b>5</b>
<b>3</b>	<b>Défis et conclusions sur les questions identifiées qui touchent aux conditions de concurrence équitables</b>	<b>7</b>
3.1	Information du consommateur	7
	Défis	7
	Conclusions	7
3.2	Sécurité alimentaire	8
	Défis (UE & pays tiers)	8
	Conclusions	8
3.3	Transformation des produits de l'aquaculture	8
	Défis (UE & pays tiers)	8
	Conclusions	9
3.4	Ingrédients des aliments	9
	Défis (pays tiers)	9
	Conclusions	9
3.5	Mesures environnementales	10
	Défis (UE & pays tiers)	10
	Conclusions	10
3.6	Bien-être animal	10
	Défis (UE & pays tiers)	10
	Conclusions	10
3.7	Problèmes économiques	10
	Conclusions	10
3.8	Conditions de travail	11
	Défis (pays tiers)	11
	Conclusions	11
3.9	Commercialisation	11
	Défis (UE & pays tiers)	11
	Conclusions	11
<b>4</b>	<b>Recommandations de mesures</b>	<b>12</b>
4.1	Améliorer les conditions de transformation, l'étiquetage des produits et l'information du consommateur	12
4.2	Processus d'aquaculture	13
4.3	Rapports du CCA	13

# 1 Contexte

## 1.1 Orientations stratégiques pour le développement durable de l'aquaculture dans l'UE

La production aquacole en Europe a connu une longue période de stagnation par rapport à la position croissante de nombreux pays en développement. Les possibilités et restrictions de développement ont été identifiées et traitées dans la communication de la CE « Orientations stratégiques pour le développement durable de l'aquaculture dans l'UE » (2013). Comme souligné dans ce document, l'aquaculture est l'un des piliers de la stratégie de croissance bleue de l'UE et son développement contribuerait à la stratégie Europe 2020. L'aquaculture est également un élément clé de la bio-économie européenne et s'inscrit dans les objectifs alimentaires de 2030 pour « la Recherche et l'innovation pour l'alimentation et le système alimentaire de demain » sur la sécurité alimentaire de l'Union européenne (“Research & Innovation for Tomorrow's Nutrition & Food Systems”). La législation environnementale européenne est fondamentale pour garantir la préservation de la biodiversité et le bon fonctionnement des écosystèmes, et le CCA reconnaît que cette législation doit être mise en place à travers l'UE. Étant donné les répercussions anticipées des contributions de l'aquaculture européenne sur les Objectifs de développement durable des Nations Unies, la portée géographique de ce document dépasse les frontières de l'Union européenne. Bien qu'il traite principalement de l'aquaculture au sein de l'Union européenne et de ses États membres, l'ampleur du marché des produits de la mer de l'Union européenne représente une cible pour la production aquacole des pays tiers (non-européens). Le document identifie la portée géographique de chaque point. Pour les professionnels de l'aquaculture dans l'UE, les principaux défis de l'aquaculture en Europe sont d'atteindre une croissance responsable et durable tout en restaurant une rentabilité prévisible suite à une longue période d'instabilité financière qui a accompagné la consolidation et la restructuration du secteur. Comme cela a récemment été reconnu, dans le rapport sur les statuts et futurs défis pour l'aquaculture européenne, un très large champs de considérations doivent être résolues pour permettre à l'aquaculture européenne d'atteindre son plein potentiel et les ambitions du secteur.

## 1.2 Recommandations et objectifs soulignés

Les éléments suivants ont été soulignés dans la communication de la CE comme point à résoudre pour permettre le développement durable du secteur de l'aquaculture dans l'UE :

1. Simplification des procédures administratives
2. Sécuriser le développement durable et la croissance de l'aquaculture via une planification spatiale coordonnée
3. Amélioration de la compétitivité de l'aquaculture européenne
4. Promouvoir une situation équitable pour les opérateurs européens en exploitant leurs avantages compétitifs

Concernant les « conditions de concurrence équitables », la Communication a indiqué les positions et actions à entreprendre suivantes, notant la demande croissante des consommateurs européens pour une alimentation durable et de haute qualité :

L'UE applique systématiquement des normes environnementales, sociales, sanitaires et phytosanitaires strictes dans le cadre des accords commerciaux négociés avec les pays tiers, y compris pour l'aquaculture.

- Objectif des États membres : Soutenir le développement des producteurs et d'organisations interprofessionnelles, y compris au niveau transnational. Cela faciliterait la gestion collective et/ou les initiatives d'auto-gestion parmi les producteurs, les transformateurs et les détaillants, en coopération avec les associations de consommateurs et ONG le cas échéant. Soutenir, appliquer et contrôler les critères et provisions d'étiquetage.
- Objectif de la Commission : Garantir que les normes juridiques d'étiquetage, notamment concernant la fraîcheur, la provenance et le nom commercial, soient respectées et bien mises en application. Améliorer la transparence du marché et transmettre les informations et tendances du marché au niveau local, européen et international. Lancer d'ici fin 2013 une campagne de communication sur les forces de l'aquaculture européenne.
- Objectif pour le Conseil consultatif de l'aquaculture : Soutenir la structuration de la production et de la commercialisation de l'aquaculture, y compris la certification et l'étiquetage. Contribuer à l'amélioration de la connaissance du marché du secteur. Faciliter les initiatives auto-régulées et aider à communiquer ces caractéristiques au consommateur.

### 1.3 Avis et rapports supplémentaires sur l'aquaculture européenne

Le Comité économique et social européen (CESE) a présenté deux avis, le premier<sup>1</sup> suite à la Communication de la CE (2013) et un autre avis exploratoire<sup>2</sup> (2016) pour « Supprimer les obstacles à une aquaculture durable en Europe » (octobre 2016). La conclusion clé de cet avis est la profonde préoccupation quant au fait que la situation de l'aquaculture en Europe ne se soit pas améliorée malgré les provisions pour la promotion par la PCP<sup>3</sup>, l'OCM et le FEAMP, soulignant le paradoxe que les critères pour les activités aquacoles dans l'UE sont excessivement onéreux d'un point de vue économique, mais ne garantissent pas pour autant une meilleure protection de l'environnement.

Bien que des plans nationaux pluri-annuels pour l'aquaculture aient été prévus au sein de l'UE, le CESE remarque des résultats inadéquats, dus au fait que les goulots d'étranglement qui empêchent le développement durable de l'aquaculture n'ont pas été traités avec suffisamment de vigueur au sein des administrations nationales.

Le Comité scientifique, technique et économique de la pêche (CSTEP) a publié un rapport économique sur le secteur de l'aquaculture fin 2016. Ses observations incluent :

---

<sup>1</sup> NAT/605 – CES4359-2013

<sup>2</sup> NAT/688 – EESC -2016-03425

<sup>3</sup> PCP = Politique commune de la pêche, OCM = Organisation commune des marchés de la pêche et des produits de l'aquaculture, FEPM = Fond européen de la pêche et des affaires maritimes

- Fournir un meilleur cadre juridique (ex : licences, critères environnementaux, etc.) car il s'agit de loin du facteur le plus restrictif pour le secteur de l'aquaculture de ceux qui doivent être traités pour poser les bases de la future croissance du secteur aquacole européen ;
- près de 90% des entreprises du secteur aquacole sont des micro-entreprises qui emploient moins de 10 personnes ;
- la production européenne connaît un faible développement au regard de la croissance de sa production, et ce par rapport aux pays en tête de file de la révolution bleue qui font de l'aquaculture l'un des processus de production alimentaire à croissance la plus rapide ;
- les problèmes administratifs sont bien plus importants à régler que ceux techniques ;
- les réglementations environnementales, les difficultés des processus d'octroi de licence dues aux gouvernances à plusieurs niveaux et la concurrence sur terre et dans les zones côtières sont toujours les domaines les plus importants à traiter pour soutenir et améliorer la croissance dans le secteur aquacole européen.

Plus récemment, un bilan de l'aquaculture dans l'Union européenne a été préparé par le Service de recherche du Parlement européen et a remarqué la stagnation du secteur et le fait que les attentes des Stratégies de la CE n'avaient pas encore été atteintes<sup>4</sup>. Le rapport de la Commission de la pêche pour le Parlement européen confirme ces points.

Le Mécanisme d'avis scientifique (Scientific Advice Mechanism) de la Commission européenne a préparé un avis scientifique<sup>5</sup>, intitulé « L'Alimentation provenant des océans, » pour répondre à la question « Comment obtenir davantage d'aliments et de biomasse des océans sans priver les générations futures de leurs bienfaits ? »

Les principales recommandations vont au-delà des considérations sur les conditions de concurrence équitables ; un changement de politique est nécessaire, avec la mise en place de bonnes pratiques, d'un dialogue avec les parties prenantes (tel qu'avec le CCA) et des mesures politiques pratiques qui lient les préoccupations générales des systèmes mondiaux aux défis pratiques de l'aquaculture.

Cet avis scientifique remarque qu'une harmonisation des normes, de la qualité et de la traçabilité est essentielle, en relation à la fois à l'octroi de licences pour les entreprises de mariculture et à l'instauration de conditions de concurrence justes et équitables au niveau mondial. Il stipule également qu'il y a un cadre pour et un intérêt à déployer des efforts plus importants et proportionnés au niveau de l'UE pour soutenir des conditions équitables et une attention accrue pour la mariculture ainsi que pour d'autres aspects pour obtenir une alimentation durable en provenance des océans, analogue à la politique agricole ou à une politique alimentaire plus large pour l'Union européenne.

## 2 Observations

La sécurité alimentaire et nutritionnelle est un problème mondial et un objectif urgent pour toute la société. Avec des captures débarquées stagnantes et un niveau d'importation d'environ 65% pour répondre à la

---

<sup>4</sup> L'Aquaculture – Un bilan pour l'Union Européenne PE 608.655

<sup>5</sup> L'Alimentation provenant des océans – ISBN 978-92-79-67730-4

demande en produits de la mer des consommateurs européens, il est nécessaire d'avoir une garantie de niveaux de production supérieurs dans l'aquaculture européenne pour répondre aux besoins alimentaires de la population et approvisionner le marché. Des données précises sur la production et l'importation de produits aquacoles en Europe sont essentiels à des fins de suivi. L'obésité et les maladies causées par le régime alimentaire sont des questions nutritionnelles majeures, d'autant que cette situation est observée dans des pays à haut revenus, et l'aquaculture est dans une position favorable pour apporter des solutions. La santé humaine et la sécurité alimentaire doivent être considérées comme des conditions majeures tant pour des critères d'approvisionnement alimentaire que pour des conditions de concurrence équitables.

Pour pouvoir croître, le secteur aquacole doit être rentable pour être en mesure de faire les investissements nécessaires pour fonctionner (en infrastructure, stocks et équipement), or la rentabilité n'est possible que si les produits sont compétitifs avec ceux importés de pays tiers. Sur les ~65% d'importation de produits de la mer en UE, **un niveau élevé des importations est également fourni par l'aquaculture de pays tiers, du continent européen et ailleurs dans le monde.** Toutefois, la combinaison de législation européenne et nationale, les conditions de production, la concurrence déloyale, les pratiques d'achat et le comportement des consommateurs bloquent le potentiel de croissance de l'aquaculture européenne. Certains producteurs de pays tiers ne sont pas contraints aux mêmes conditions d'octroi de licence et mesures environnementales que les producteurs européens. Ces conditions impliquent une perte d'opportunités de développement dans la chaîne de valeur de l'aquaculture en Europe.

Les lois européennes et nationales qui régissent la production aquacole, chacune représentant un coût supplémentaire pour les producteurs européens, devraient également être transposées aux produits importés pour établir de véritables conditions équitables. Les inspections actuelles concernent les produits, et non les processus d'élevage/de production. Les contrôles sur le poisson frais (estimés à 1 livraison sur 10) ne sont disponibles que plusieurs jours après que le poisson a été vendu et consommé.

La pléthore de règles appliquées aux producteurs aquacoles en Europe implique des coûts supplémentaires à chaque étape du processus de production, mais une fois que les produits arrivent sur le marché, le prix reste le facteur principal d'achat, bien que d'autres aspects puissent influencer cette décision. Une concurrence loyale implique d'être soumis aux mêmes règles, plutôt que de bénéficier économiquement de ceux qui les respectent.

Les producteurs européens ne souhaitent pas tirer les normes européennes vers le bas, mais pour atteindre les objectifs de conditions égales et équitables, les normes de production et environnementales approuvées dans l'UE doivent également être respectées par la production non-européenne qui est exportée vers les marchés européens. Il faut tirer avantage des normes strictes en termes de qualité, de plus en plus certifiées, respectées par les producteurs aquacoles européens.

Le grand public n'a qu'une compréhension limitée des conditions d'opérations et des avantages de l'aquaculture européenne, traduites dans la grande qualité des produits et dans l'engagement durable du secteur de la production européenne. Alors que des efforts nationaux et internationaux ont été faits pour avancer en ce sens, y compris par la Commission européenne avec la promotion « Produits en UE, » améliorer la perception de l'aquaculture par le public reste une priorité majeure pour les parties prenantes de l'aquaculture.

Sensibiliser et informer les consommateurs sur le sujet de l'aquaculture reste essentiel. Les organisations indépendantes de consommateurs ou les systèmes de notation environnementale peuvent jouer un rôle

majeur dans ce sens, et il y a un besoin crucial d'un meilleur étiquetage des produits et de transparence du processus de l'aquaculture. Cela a déjà été prouvé avec des produits à base de poissons frais capturés.

Toutefois, il y a également des inégalités dans les conditions de fonctionnement pour les producteurs aquacoles au sein de l'UE elle-même, notamment sur la disponibilité de médicaments et vaccins vétérinaires ; l'examen de ces circonstances est nécessaire pour éviter que des barrières ne soient érigées au sein du marché unique lui-même.

Le Conseil consultatif de l'aquaculture considère qu'il faut établir les mêmes niveaux de garanties techniques et sociales, ainsi que des obligations environnementales comparables, afin d'établir des conditions équitables, et que ces conditions équitables doivent également exister au sein de l'UE pour une meilleure efficacité dans l'application avec les pays tiers.

## 3 Défis et conclusions sur les questions identifiées qui touchent aux conditions de concurrence équitables

### 3.1 Information du consommateur

#### Défis

- Une information correcte et complète sur le produit est essentielle pour le consommateur, lui permettant un achat informé et responsable ainsi qu'une sensibilisation quant à la qualité des produits aquacoles européens.
  - Voir également les objectifs de la Commission dans « Orientations stratégiques »

#### Conclusions

- **Le principe d'une information adéquate et fiable sur l'étiquetage doit être renforcé pour tous les produits de l'aquaculture (produits en UE et dans les pays tiers), en incluant :**
  - **La date de capture**
  - **La valeur nutritionnelle du(es) produit(s)**
  - **Amélioration de la précision des informations aux consommateurs aux points de vente (magasins et secteur HORECA)**
  - **Une meilleure application des réglementations de l'OCM et de la FIC<sup>6</sup> est nécessaire**

---

<sup>6</sup> Informations sur les denrées alimentaires pour les consommateurs – Réglementation (EU) 1169/2011

- **Application de l'Empreinte Écologique du Produit<sup>7</sup> (Analyse du cycle de vie) une fois ces méthodologies convenues et disponibles pour les produits alimentaires.**

## 3.2 Sécurité alimentaire

### Défis (UE & pays tiers)

- Il existe différentes approches pour appliquer la traçabilité du processus complet du produit au niveau mondial, là où les normes défendues par des organisations tierces (telles que Global Gap ou Aquaculture Stewardship Council) sont appliquées de manière égalitaire au niveau mondial.
  - Comprend l'utilisation d'antibiotiques/additifs/désinfectants – différents niveaux d'application existent au niveau mondial ainsi qu'au sein des États de l'UE

### Conclusions

- **Les détails complets de la composition des aliments et traçabilité des ingrédients (dont l'origine des farines de protéines et huiles, le cas échéant) doivent être enregistrés dans des registres de traçabilité par les producteurs alimentaires. Ces informations doivent être disponibles pour les éleveurs de poissons.**
- **Des analyses doivent être faites tout le long du cycle de vie – garantissant la traçabilité de l'œuf jusqu'à la capture, y compris pour l'utilisation d'antibiotiques, de désinfectants et d'additifs.**
- **Tous les membres de la chaîne alimentaire humaine et animale doivent être impliqués pour l'information au client sur les processus de production durables et les coûts associés pour améliorer la qualité du produit final.**

## 3.3 Transformation des produits de l'aquaculture

### Défis (UE & pays tiers)

- Il y a un manque d'informations disponibles sur les techniques utilisées/appliquées dans la transformation des produits de l'aquaculture et des plats préparés qui contiennent ces produits (et des fruits de mer), telles que :
  - Glaçage/eau ajoutée (pour augmenter le poids du produit)
  - Décongélation (décongelé vendu comme frais) – peut être réalisé sans être mentionné sur l'étiquette
  - Conditions de transformation (ex : température des zones de transformation)
  - Additifs (ex : pour améliorer la « fraîcheur du produit »)

---

<sup>7</sup> Les PEFCR (Règles de catégories d'empreinte écologique des produits) pour les aliments et les ingrédients des aliments ont récemment été complétées et approuvées - voir section sur les Ingrédients des aliments



- Ces techniques sont réglementées et des fermetures d'entreprises ou la suppression de licences d'exportation devraient être imposées ou appliquées si ces conditions ne sont pas respectées.

## Conclusions

- **Le nom scientifique et l'origine de tous les produits de l'aquaculture et de la mer utilisés dans la transformation**
- **Les procédés de glaçage utilisés uniquement pour augmenter le poids du produit doivent être interdits.**
- **Toute décongélation doit être inscrite sur l'étiquette, même si le produit est considéré comme ayant été « cuit » (ex : avec une marinade acide).**
- **Tous les additifs doivent être inscrits sur les étiquettes.**
- **Des inspections des zones de transformation doivent être faites régulièrement (température des zones de travail et conditions).**

## 3.4 Ingrédients des aliments

### Défis (pays tiers)

- Les producteurs d'aliments dans les pays tiers peuvent utiliser des matières premières interdites d'utilisation dans l'UE (ex : des protéines animales transformées provenant de ruminants). En outre, le marché de l'UE n'accepte pas de matières premières dérivées d'OGM ni l'utilisation de protéines animales transformées d'origine légale non issues de ruminants dans l'alimentation animale de certaines espèces de poissons.
  - Les additifs (anti-oxydants, médicaments, etc.) doivent également être considérés (UE & pays tiers)

### Conclusions

- **Pour maintenir la confiance des consommateurs, les normes les plus élevées de fabrication et d'utilisation des aliments pour animaux doivent être appliquées.**
- **Des processus de traçabilité comparables devraient être convenus dans les normes internationales (ex. CODEX ALIMENTARIUS, OIE) et être appliqués pour l'utilisation des aliments pour animaux en aquaculture dans les pays tiers.**
- **La méthodologie utilisée par l'analyse du cycle de vie (ACV) approuvée par l'UE appliquée dans les Règles de catégories d'empreinte écologique des produits (PEFCR) est un outil supplémentaire pour améliorer la transparence de l'origine des ingrédients des aliments tout le long de la chaîne alimentaire.**

## 3.5 Mesures environnementales

### Défis (UE & pays tiers)

- Dans plusieurs régions où l'aquaculture est pratiquée, ces réglementations sont moins strictes et moins bien appliquées que dans l'UE – leur prise en compte n'est pas claire (par exemple : l'évaluation des répercussions sur l'environnement, la qualité des eaux rejetées par les exploitations).
  - Les conditions équitables d'octroi de licence au sein de l'UE sont un problème récurrent (ex : les coûts, la durée, les obligations...)
  - Application et autorisation de l'aquaculture dans les aires marines (de pêche) protégées

### Conclusions

- **Un examen devrait être fait de la manière dont des mesures environnementales comparables pourraient être appliquées (par exemple par des systèmes de certification reconnus) pour l'aquaculture dans les pays tiers dont la production est exportée vers le marché de l'UE**

## 3.6 Bien-être animal

### Défis (UE & pays tiers)

- La plupart des pays tiers ont des réglementations bien moins strictes que l'UE, par exemple :
  - des règles différentes sur le transport des animaux vivants, l'élevage à la ferme, l'abattage, etc.
  - la disponibilité au sein de l'UE des mêmes traitements, désinfectants et vaccins vétérinaires
  - traçabilité de tous les médicaments et traitements utilisés

### Conclusions

- **Un rapport sur les mesures comparables pour garantir les meilleures pratiques de bien-être doit être réalisé, tant pour l'UE que pour les pays tiers, garantissant les normes les plus strictes pour tous les produits commercialisés dans l'UE.**

## 3.7 Problèmes économiques

- Le problème le plus évident qui peut affecter la production aquacole dans l'UE est l'utilisation de subventions directes et de taxes (ex : des paiements directs de subventions liées au niveau de production/exportations). De plus, la non-réciprocité des tarifs dans le cadre des échanges bilatéraux doit être contrôlée.

### Conclusions

- **Ne peut être obtenu que sur une base au cas par cas, avec une identification claire du problème en question.**
- **Les actions européennes ont tendance à prendre du temps, au dépend des plaignants et n'interviennent souvent que trop tard, lorsque le mal a déjà été fait.**

## 3.8 Conditions de travail

### Défis (pays tiers)

- Il existe d'énormes différences entre les conditions sociales et de travail (salaires, conditions, sécurité, formation, etc.) au sein du secteur de l'aquaculture globalement, dont :
  - Le travail sans formation ou des enfants
  - De mauvaises conditions de travail dans le secteur de la distribution

### Conclusions

- **L'évaluation et le suivi des conditions de travail du personnel et des travailleurs doit être inclus dans tous les plans de certification de l'aquaculture.**
- **Les consommateurs européens doivent être sensibilisés aux risques du bien-être humain lié à certains processus et produits.**
  - **Les profils de risque devraient aider la chaîne d'approvisionnement de l'aquaculture à prendre des décisions d'approvisionnement mieux informées.**

## 3.9 Commercialisation

### Défis (UE & pays tiers)

Il y a un manque de transparence dans la chaîne de valeur de l'aquaculture, principalement dû à la domination de plus en plus importante de gros acteurs - dans la production, la transformation et la commercialisation. Des problèmes d'échelle opérationnelle et de mécanismes de distribution pénalisent les petits producteurs dans les différents secteurs de production.

- Les programmes de certification devraient apporter une valeur ajoutée et non représenter un coût supplémentaire pour le producteur
- Position des règles sur la production/certification biologique – différences entre des normes comparables (ex : biologique, « responsable », etc.)

### Conclusions

- **Promotion accrue des structures des organisations de producteurs pour les groupements de PME afin d'améliorer la cohérence des actions de commercialisation et de tarification et de réduire le désavantage concurrentiel des petits producteurs.**
- **Un rapport sur les coûts/bénéfices des programmes de certification pour les producteurs.**
  - **Explorer les possibilités pour soutenir et améliorer les procédures de certification pour les PME.**
- **Impliquer des organisations de consommateurs indépendantes dans la promotion et la commercialisation des produits durables.**
- **Un rapport avec l'IFOAM sur les conditions de l'aquaculture biologique (conclusions et recommandations post projet ORAQUA).**

## 4 Recommandations de mesures

Le large éventail de sujets identifiés qui affectent l'appréciation et la mise en place de conditions de concurrence équitables empêche une action concentrée du Conseil consultatif de l'aquaculture.

Plusieurs des problèmes identifiés sont liés aux réglementations (ex : pour les conditions d'accréditation) et aux mesures de contrôle effectives de ces dernières. De même, plusieurs problèmes chevauchent les intérêts et les activités du Conseil Consultatif pour les Marchés (MAC).

Les objectifs principaux pour les actions comprennent :

1. Améliorer l'avantage compétitif des producteurs européens au sein du marché européen des produits de la mer de la manière suivante
  - a. Promouvoir et établir une transparence et une communication sur les hautes exigences pour la production, la transformation et les normes écologiques de la chaîne de valeur de l'aquaculture dans l'UE ;
  - b. Augmenter les économies d'échelle par le biais des organisations de producteurs ;
  - c. Traiter les difficultés, notamment de commercialisation, des PME et micro-entreprises ;
  - d. Soutenir la mise en place de normes comparables de production, de sécurité, sociales et environnementales pour les pays tiers qui exportent sur le marché européen afin d'obtenir une concurrence loyale et équitable.

Les recommandations suivantes concernent les actions qui pourraient être prises par le CCA et en comprennent d'autres qui pourraient être suivies par la Commission européenne. Plusieurs de ces recommandations requièrent également une consultation avec des organisations extérieures, dont des membres individuels du CCA et du MAC ainsi que des organismes de certification de pays tiers.

### 4.1 Améliorer les conditions de transformation, l'étiquetage des produits et l'information du consommateur

**Recommandation :** Le CCA devrait discuter avec la CE et le MAC des conclusions tirées dans ce document sur les points suivants :

1. Amélioration de l'information au consommateur et de la transparence du processus
2. Conditions de transformation pour les produits de l'aquaculture
3. Sécurité alimentaire et traçabilité
4. Promotion des structures d'organisations de producteurs pour l'aquaculture

Ces discussions devraient viser un accord sur les actions qui peuvent être mises en œuvre sur le terrain, en reconnaissant qu'il peut y avoir différentes considérations pour les mollusques et crustacés et pour les transformateurs et les importateurs.

## 4.2 Processus d'aquaculture

**Recommandation :** Le CCA devrait discuter avec les organismes de certification, dont l'IFOAM (biologique) – l'ASC (Aquaculture Stewardship Council) – la GAA (Global Aquaculture Alliance) et la Global GAP, des problèmes soulignés dans ce document sur les points suivants :

1. Mesures environnementales
2. Garantie du bien-être des animaux aquatiques
3. Conditions de travail dans les fermes
4. Les coûts/bénéfices des programmes de certification pour les producteurs

Les mesures communes qui peuvent être appliquées dans toutes les normes nécessitent un accord avec ces organisations.

## 4.3 Rapports du CCA

Le CCA lui-même devrait prévoir ses propres rapports d'initiative sur les points suivants :

1. Comment faire appliquer des mesures environnementales comparables pour une reconnaissance équitable au sein de l'aquaculture professionnelle et de la société ;
2. Les meilleures pratiques de bien-être pour les animaux aquatiques dans l'aquaculture professionnelle ;
3. Des actions de traçabilité dans l'aquaculture – position actuelle et perspectives d'avenir.

En conclusion, pour que l'aquaculture européenne atteigne une croissance durable, elle doit être compétitive et rentable, ce qui ne sera le cas qu'avec des conditions de concurrence équitable dans la profession en Europe.

Si des indicateurs de durabilité doivent être développés et utilisés, ils doivent être comparables au niveau mondial et similaires dans tous les systèmes de certification.

L'établissement de conditions de concurrence équitables pour la chaîne de valeur de l'aquaculture contribuera d'une part à la croissance durable du secteur aquacole en UE mais sera également important pour l'amélioration des conditions environnementales, sociales et de bien-être animal dans l'aquaculture dans les pays tiers en développement.

Le besoin de conditions de concurrence équitables est reconnu dans les orientations stratégiques de la Commission européenne, dans l'avis scientifique sur « L'alimentation provenant des océans » et dans le rapport « Vers un secteur aquacole européen durable et compétitif : situation actuelle et défis à venir » de la Commission de la pêche du Parlement européen.

Ces actions et évaluations recommandées par le Conseil consultatif de l'aquaculture doivent également compléter les conclusions et recommandations des Rapports susmentionnés et envisager, le cas échéant, les besoins en information supplémentaires et/ou de recherches pour réaliser les actions identifiées.



**Conseil consultatif de l'aquaculture (CCA)**

Rue de l'Industrie 11, 1000 Bruxelles, Belgique.

Tél. : +32 (0) 2 720 00 73

E-mail : [secretariat@aac-europe.org](mailto:secretariat@aac-europe.org)

Twitter : @aac\_europe

[www.aac-europe.org](http://www.aac-europe.org)